

Droit de la donnée

Responsable pédagogique
l.leblond@parisnanterre.fr

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Droit et science politique
- > Code ELP : 4JgNDDOC

Présentation

Le big data est une révolution qui transforme notre monde et qui conduit le droit à encadrer la donnée dans tous les secteurs de notre société. Dans une première partie, le cours de droit de la donnée présente le droit de la protection des données personnelles et en particulier le Règlement Général sur la Protection des Données [RGPD]. La deuxième partie du cours porte sur l'encadrement des données par d'autres droits : le droit de la concurrence, le droit de la propriété intellectuelle, etc.

Entre circulation des données et protection des personnes, le droit de la donnée vise à concilier un équilibre constamment réinterrogé par l'actualité, ainsi que le démontre avec une douloureuse acuité la crise sanitaire mondiale.

Évaluation

Examen terminal écrit session 1 et 2

Contact(s)

> **Lauren Leblond**